



Beauvechain, 15/12/ 2024

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Concerne : demande de permis unique de classe 2, introduite par HD AQUASPORTS SRL,  
Votre réf : MC/-1.777.51/PEU-28/2024/S354879

Notre association n'a rien à objecter au principe d'une piscine à La Bruyère, car il est vital que les enfants apprennent à nager et il semble que de nos jours nombreux sont les jeunes qui ne savent pas nager !  
Nous souhaitons que l'accès soit gratuit pour les jeunes habitants de Beauvechain.

Ne serait-ce pas aussi l'occasion d'instaurer une navette reliant les différents villages de l'entité et de développer des trajets cyclables sécurisés depuis tous les villages de la commune jusqu'à la piscine?

Le Collège communal peut-il assurer que des mesures financières sont en place, garantissant que la charge d'entretien n'incombera pas complètement à la communauté si le privé fait faillite. Nous craignons en effet que si celles-ci n'existent pas, les coûts compensatoires seraient prélevés dans des lignes budgétaires ayant un impact sur la qualité de notre environnement. Nous serions favorables à ce que le budget communal alloué à la gestion de cette piscine soit dégressif sur quelques années, avant d'être réduit à zéro avec un accord pour que le partenaire privé en reprenne le coût complet.

Ceci étant dit, nous formulons les remarques suivantes :

- Sur le plan architectural :

Contrairement à l'affirmation de la page 8 de l'annexe 4, le bâtiment ne semble pas conforme au GCU. Celui-ci n'autorise en effet des toitures plates que sur les éléments de liaison.

Le Guide communal d'urbanisme impose deux versants de même longueur de pente entre 35 et 45°, et -si on assimile la piscine à un « bâtiment de grand gabarit à usage agricole »- entre 20 et 45°.

Dire qu'on s'inspire des bâtiments voisins est trompeur car les constructions sur le domaine militaire ne sont (malheureusement) pas soumises à permis d'urbanisme et ne devraient pas servir d'exemple !

L'argument d'un toit plat accueillant mieux les panneaux solaires n'est pas convaincant non plus : la recommandation en Belgique est d'avoir une toiture à inclinaison de 30 à 35° pour le meilleur rendement des panneaux.

Pourquoi aussi avoir choisi un revêtement de façade si noir ? Pourquoi ne pas harmoniser avec les briques rouges de la buvette du football ?



- Sur le plan énergétique :  
Trois grosses chaudières gaz sont prévues. Il est vraiment dommage de ne pas profiter de l'occasion et des panneaux photovoltaïques sur le toit pour alimenter des pompes à chaleur, moins émettrices de CO<sup>2</sup>.  
L'eau étant chauffée à 32°, nous recommandons d'avoir recours à un maximum d'énergies renouvelables, comme des panneaux solaires thermiques en toiture, une ventilation double flux avec récupération de la chaleur de l'air et de l'eau des douches, de la géothermie...  
Cette piscine devrait contribuer à atteindre l'objectif communal de réduction de 50% des émissions de CO<sup>2</sup> en 2030 et ne pas le rendre plus difficile à atteindre !
- Sur le plan sanitaire :  
Pour le bien-être des nageurs, est-il prévu un plafond acoustique ?  
Si le chlore semble être incontournable comme désinfectant, nous demandons, pour la santé des nageurs et en particulier des enfants, un système complémentaire aux UV ou à l'Ozone pour détruire les chloramines, responsables d'asthme et autres allergies .

Vous remerciant de la suite que vous réserverez à ce courrier, nous vous prions de croire, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, à l'expression de notre meilleure considération,

Pour l'Organe d'Administration,

Christine Paillet-Moulaert, Présidente